

DÉCISION N° DEC_11_2026

Objet : Demande de subvention auprès de la CAF du Var pour la mise en conformité de la micro-crèche « L'Ostaou Dei Pitchoun » à Solliès-Ville

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL_13_2026 en date du 23 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

Vu la nécessité de solliciter des aides financières pour mener à bien le projet de mise en conformité de la micro-crèche « L'Oustaou Dei Pitchoun » à Solliès-Ville,

Considérant qu'une demande de subvention peut donc être déposée auprès de la CAF du Var au titre de l'année 2026,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter une subvention de 25 494.34 € auprès de la CAF du Var pour ce projet.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel s'établit comme ci-après :

Dépenses		Recettes	
Remplacement de l'éclairage	3 301.24 €	Subvention CAF : (80 %)	25 494.34 €
Installation interphonie PMR	4 811.19 €		
Peinture portes et mur	1 665.00 €		
Remplacement de 4 portes	8 256.00 €	Autofinancement : (20 %)	6 373.59 €
Garde-corps périphérique	13 834.50 €		
TOTAL	31 867,93 € HT	TOTAL	31 867.93 €

Article 3 : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 08 juin 2026
Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le
- la publication le

- 8 JUIN 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

- 8 JUIN 2026

